



REPRENDRE OU TRANSMETTRE UNE ENTREPRISE

25 novembre 2021

SOMMAIRE

01. Qui sommes-nous ?

—
02. Nos outils pour
accompagner la
transmission d'entreprise
—

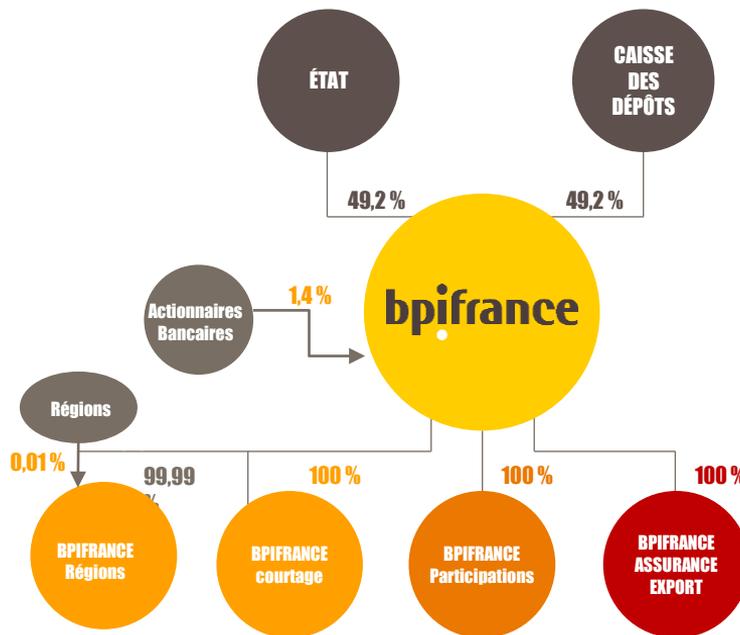
01.

QUI
SOMMES-NOUS ?

Qui sommes-nous ?

Fait marquant : Fusion de Bpifrance Financement et Bpifrance SA au 31 12 2020.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la filiale **Bpifrance Assurance Export** assure, au nom de l'État et sous son contrôle, l'activité export des entreprises.



Présentation du Réseau Bpifrance

Une organisation territoriale au plus près des entrepreneurs

49 implantations régionales

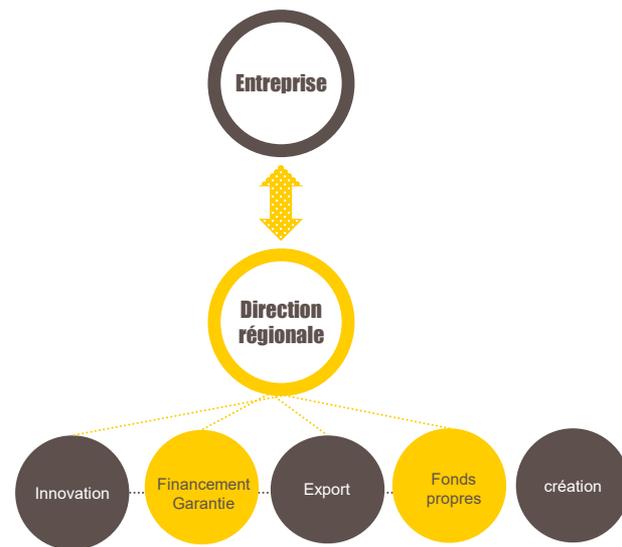


90% des décisions prises en région

Dans chaque région :

- Un responsable financement-garantie
- Un expert dédié au financement de l'export
- Un ou plusieurs représentants Business France
- Un responsable innovation
- Un responsable fonds propres
- Un expert dédié à l'accompagnement
- **Bpifrance** travaille en collaboration avec les autorités régionales pour développer des solutions financières adaptées aux spécificités régionales

1 interlocuteur unique pour les entreprises



Des solutions

pour toutes les entreprises

Bpifrance intervient auprès d'entreprises de toutes tailles, principalement les TPE, les PME et les entreprises de taille intermédiaire (ETI), et de plus grandes entreprises (GE), lorsque celles-ci ont une dimension stratégique pour l'économie nationale, les territoires ou l'emploi.

TPE

FINANCER LES ENTREPRISES DANS LEURS BESOINS D'INVESTISSEMENTS ET DE TRÉSORERIE

- Amorçage
- Aides à l'innovation
- Garantie
- Financement

PME

SOUTENIR LA CROISSANCE DES PME PARTOUT EN FRANCE

- Aides à l'innovation
- Garantie
- Financement
- Accompagnement à l'international et Financement export
- Assurance Export
- Accompagnement : conseil, université et mise en réseau
- Capital développement
- Capital transmission

ETI

RENFORCER LES ETI DANS LEUR DÉVELOPPEMENT ET LEUR INTERNATIONALISATION

- Aides à l'innovation
- Financement
- Accompagnement à l'international et Financement export
- Assurance Export
- Accompagnement : conseil, université et mise en réseau
- Capital développement
- Capital transmission

GE

PARTICIPER AU RAYONNEMENT DES GRANDES ENTREPRISES

- Programmes collaboratifs d'innovation
- Financement
- Assurance Export
- Stabilisation du capital

02.

**NOS
OUTILS POUR
ACCOMPAGNER LA
TRANSMISSION
D'ENTREPRISE**

La Garantie bancaire : Fonds FEDER Région PACA

Bénéficiaires : Entreprises de droit français, localisées sur le territoire PACA, quelle que soit leur forme juridique et répondant à la définition de la Commission Européenne de la PME (*- de 250 personnes employées, CA < 50 millions d'Euros ou TB < 43 millions d'Euros*).

Critères d'éligibilité : Acquisition majoritaire de titres, d'une entreprise de plus de 3 ans (cible) par une société de moins de 3 ans constituée pour l'opération (bénéficiaire) sans aucun lien capitalistique avec la cible.

>> Sont exclues du champ de la garantie :

- Les entreprises en difficulté au sens de la réglementation européenne;
- Les transmissions familiales;

Quotité : 70% du risque de la banque (maxima).

Conditions :

- Bpifrance ne peut pas être la seule garantie.
- Modération des sûretés :
 - Cautions personnelles limitées à la moitié de l'encours du crédit (50%) en cumulé.
 - Pas d'hypothèque sur la résidence principale du dirigeant ou de personnes se portant caution.

Le Financement : Contrat Développement Transmission FEDER (Fonds FEDER Région PACA)

Bénéficiaires : Entreprises de droit français, localisées sur le territoire PACA, quelle que soit leur forme juridique et répondant à la définition de la Commission Européenne de la PME :

- A jour des obligations fiscales et sociales;
- Pouvant recevoir une aide dans les conditions prévues par le règlement des minimis;

Critères d'éligibilité : Acquisition majoritaire de titres, d'une entreprise de plus de 3 ans (cible) par une société de moins de 3 ans constituée pour l'opération (bénéficiaire) sans aucun lien capitalistique avec la cible.

>> Sont exclues :

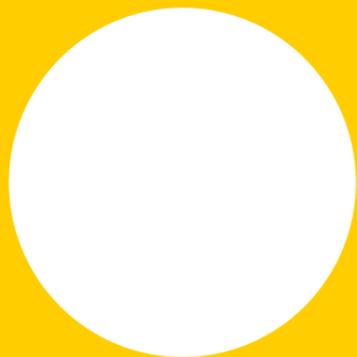
- Les entreprises en difficulté au sens de la réglementation européenne;
- Les transmissions familiales;

Intervention : de 40 000 € à 1 000 000 € (représentant 40% max du financement bancaire global), sur une durée de 5 à 7 ans

- Possibilité d'un différé d'amortissement en capital (12, 18 ou 24 mois);
- Retenue de garantie de 5% du montant;

Conditions :

- Aucune garantie;
- Assurance-emprunteur;



**SERVIR
L'AVENIR**

